



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autoroutes

Question écrite n° 59755

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire sur la vétusté des autoroutes, notamment en Île-de-France. En effet, ces infrastructures autoroutières paraissent, dans plusieurs secteurs, notamment en Seine-Saint-Denis, usées et assez mal entretenues, et donnent une image très dégradée des autoroutes françaises ; c'est le cas pour les touristes qui débarquent dans nos aéroports parisiens (Orly et Roissy) pour rejoindre la capitale. Il semble nécessaire de lancer une étude d'usure des matériaux, notamment du ciment et du métal utilisé pour les barrières de remblai, de séparation et protection. Il en est de même pour le caractère très ancien de certains candélabres d'éclairage public qui sont rouillés et proches d'une fin d'utilisation dans certains endroits. Des efforts d'entretien et de nettoyage devraient aussi être mis en place et recensés, afin d'être répartis avec les collectivités territoriales traversées et donc concernées. Une programmation de ces travaux pourrait être envisagée sur une dizaine d'années. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

L'évolution de l'état du réseau routier national, dont font partie les autoroutes non concédées franciliennes, est étroitement surveillée afin d'assurer la pérennité du patrimoine. Le réseau francilien est relativement jeune, mais subit un trafic très important. Des relevés annuels ont lieu pour connaître l'état des chaussées et des ouvrages d'art. Le réseau francilien se situe dans la moyenne nationale et bénéficie à ce titre de crédits visant à conserver cette place. Néanmoins, le constat montre que certaines sections sont plus atteintes que d'autres, et un ordre de priorité est prévu. Ces dernières années, des efforts particulièrement importants ont été réalisés, notamment dans le cadre du plan de relance de l'économie française, sur plusieurs itinéraires où la circulation est très importante, telles que l'autoroute A 86 au sud, la RN 118 ou encore la RN 104, l'A 3 et l'A 4. Un nombre important de sections ont fait l'objet de renouvellements de la couche de chaussée. Par ailleurs, une importante opération de mise en sécurité des tunnels d'Île-de-France, mobilisant un budget sans précédent, a commencé et va se poursuivre dans les prochaines années. Des efforts significatifs sont entrepris pour le nettoyage des accotements, mais ce type d'action ne pourra se révéler efficace que s'il est accompagné d'une prise de conscience des usagers de la route en la matière. Le maintien de la propreté nécessite en effet des moyens considérables. Des opérations « coups de poing », comme sur l'autoroute A 15, ont été menées les années précédentes ; elles ont malheureusement été suivies d'un retour rapide des détritiques sur les chaussées. Néanmoins, il sera demandé aux services routiers d'accentuer leur effort en ce domaine. Enfin, en ce qui concerne l'éclairage, à la suite d'études des accidents, notamment sur l'autoroute A 15, il a été constaté que l'éclairage n'apportait pas de gain en matière de sécurité. En effet, le sentiment de confort induit par l'éclairage peut entraîner une vitesse excessive ou une inattention plus forte, et donc des risques supplémentaires d'accident. En outre, l'éclairage est source de dépenses d'énergie et de pollution lumineuse, aussi est-il réservé à des situations particulièrement difficiles, comme les échangeurs ou l'approche d'intersections dont la perception est délicate. Un plan de modernisation sera programmé pour ces cas particuliers. Dans les autres, les installations seront démontées.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59755

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Espace rural et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9163

Réponse publiée le : 5 janvier 2010, page 115